



*La pauvreté entraîne l'ignorance, le savoir la vaincra*

**Jun 2019**  
**Nouvelles de la Fondation Leïla Fodil**  
**N° 50**

**Editorial**

Nous sommes *Ségoumoisins* !

En septembre 1984, une délégation du Comité des Jumelages d'Angoulême partait à Ségou au Mali pour initier un jumelage coopération. Trente cinq ans plus tard, malgré les difficultés dues aux événements du Nord du pays, les liens entre les deux villes se sont approfondis et multipliés.

La présence des soldats du 1° RIMA d'Angoulême dans le Nord, participant à l'opération Barkhane, permet que la sécurité règne à Ségou.

Des associations se sont créées. Sans les citer toutes, on peut dire que les Angoumoisins se sont fait des amis de nombreux Ségoviens, en cultivant des liens techniques, culturels et même familiaux.

C'est pourquoi on appelle « Ségoumoisins » ceux qui ont fréquenté Ségou.

La Fondation Leïla Fodil a pris sa place dans cette grande action d'amitié et de coopération.

Pour le moment, les déplacements vers Ségou ne sont pas recommandés. Les moyens modernes de communication permettent de maintenir les liens interpersonnels qui sont si importants pour la bonne marche des actions communes.

Les subventions accordées par l'Etat Français pour des projets ponctuels se sont raréfiées. Chaque organisme doit trouver ses ressources financières. La générosité permet la pérennité.

À Ségou, les amis et correspondants d'Angoulême sont animés d'un courage admirable. Ils sont confiants dans l'avenir de leur pays.

Aidons les.

Jean Bernard Joly

## Les couturières ont révolutionné la mode à Ségou

Depuis 2005, la Fondation Leïla Fodil finance les études de couturières à l'école Vicenta Maria.

Ces jeunes femmes apprennent la coupe, la couture, la broderie, le tricot et obtiennent en fin de trois années d'études, un diplôme d'Etat.

En même temps, elles suivent des cours de rattrapage scolaire leur permettant de se présenter au DEF (Diplôme d'Etudes Fondamentales).

Plusieurs d'entre elles ont poursuivi dans les études d'infirmières !

Bintou TRAORÉ est l'une d'entre elles.  
Voici son histoire :

Bintou habite avec ses sept frères et sœurs dans le premier quartier de la ville de Ségou. C'est un des quartiers les plus pauvres de la ville. C'était là qu'autrefois, avant l'indépendance, habitaient les serviteurs des colons. Il suffisait de traverser le goudron intérieur, seule voie asphaltée de la ville, pour se rendre à l'école catholique, à la cathédrale et aux logements des blancs.

Le père de Bintou, conducteur de charrette à âne, est mort dans un accident de la route. Un autocar roulant à vive allure l'a balayé en croisant un autre véhicule sur la route très fréquentée et étroite allant vers Bamako, la capitale. Le prix de ses courses permettait à peine à la famille de ne pas mourir de faim. La maison que j'ai visitée est grossièrement construite en murs de banco sans porte, et de grillage pour contenir les poules, dans une cour en terre battue, sans commodités, avec une cuisine à l'air libre entre deux pierres avec quelques branches de bois mort.

Compte tenu de cette grande pauvreté, Bintou n'a pas pu aller longtemps à l'école. Elle a dix-huit ans et sait un peu lire et écrire. Afin de ne pas peser sur les ressources de la famille elle va dans des familles plus riches faire office de « petite bonne », femme à tout faire, travaillant durement du matin au soir, sans recevoir de salaire, juste un vieux pagne par an et la nourriture, parfois un billet de mille francs cfa (1,5€).

Bintou ne voulait pas continuer le travail de « petite bonne », exposé aussi à tous les désirs des hommes de la famille de ses maîtres. Elle s'est présentée à la sœur Maria Angeles Garcia, directrice de l'école Vicenta Maria qui forme des couturières, espérant pouvoir apprendre ce métier très recherché par les femmes coquettes de la ville.

Il fallait concourir et payer la scolarité.

Abdoulaye Keita lui a proposé de lui obtenir une bourse payée par la Fondation Leïla Fodil dont il est le représentant à Ségou.

Bintou a suivi trois ans de formation à l'art de la couture, et en plus, les sœurs lui ont donné des cours de scolarité complémentaires, ce qui lui a permis de réussir l'examen du DEF, équivalent du Brevet des écoles françaises.

À la fin de ses études, la Fondation Leïla Fodil lui a donné une machine à coudre « Singer », à pédale, car le courant électrique fait souvent défaut dans la ville.

Elle est maintenant couturière chez elle, à son compte.

Les femmes couturières sont très recherchées par les hommes, car les clientes ont crainte de se dévoiler devant les hommes qui traditionnellement tiennent ce métier de couture.

Alors, elle coupe, elle taille, elle coud des robes moulées, des chemises avec des manches bouffantes, changeant l'habillement féminin fait d'un tissu enroulé autour de la taille et d'un grand pagne volant sur les épaules.

Elle sera recherchée par un mari, fier d'une épouse active et lettrée.

Et puis, elle saura répondre aux demandes de ses voisines illettrées heureuses de pouvoir déchiffrer une lettre, un document administratif, une ordonnance médicale ou le mode d'emploi d'un médicament. Elle sait pour elle-même consulter les documents des méthodes de contraception.

Elle a changé sa vie sans issue et misérable, contre la possibilité de vivre mieux que ses parents. Ses enfants pourront, dès leur première jeunesse, aller à l'école, puis suivre une formation professionnelle.



Depuis 2005  
60 couturières ont bénéficié de cette formation

## **L'ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF MALIEN**

Depuis seulement une vingtaine d'années, la loi a consacré la garantie pour chaque citoyen Malien d'un droit à l'éducation, ainsi que la gratuité et la laïcité de l'enseignement.

Concrètement, l'enseignements recouvre cinq secteurs distincts : le préscolaire, le fondamental, le secondaire, le technique et le supérieur.

Dans le système éducatif, quatre types d'écoles coexistent : des écoles publiques qui dépendent directement de l'Etat, des écoles privées gérées par des « promoteurs » individuels, des écoles dites communautaires qui s'appuient surtout sur les communautés villageoises ou les ONG et enfin les « médersas », écoles privées offrant un enseignement religieux musulman, à côté de l'apprentissage de la langue française, de la lecture, de l'écriture et du calcul.

### **L'éducation préscolaire :**

Encore très peu développée, (7 à 15 % des enfants) elle est réservée aux enfants de moins de six ans. Il s'agit le plus souvent de « clos d'enfants », ressemblant plus à une garderie. Les « jardins d'enfants », rares et plus onéreux sont comparables à nos écoles maternelles dans la mesure où les tout petits peuvent commencer à intégrer des programmes indispensables à leur développement cognitif et à leur socialisation au moyen notamment d'une familiarisation avec le français.

C'est ce qui a déterminé le choix de la Fondation Leila Fodil il y a trois ans, de soutenir le « jardin des Anges » ; six enfants y sont actuellement parrainés.

### **L'enseignement fondamental :**

Il est organisé depuis 2010 en deux cycles : le premier équivalant de notre école primaire d'une durée de six ans (de la première à la sixième année) intéresse 80% des enfants en milieu urbain, 50% en milieu rural. Le second cycle de trois ans (de la septième à la neuvième année) est suivi par 53% des enfants. Il est conclu par le passage du diplôme d'études fondamentales (DEF) qui donne accès, à l'instar de notre BEPC, à l'enseignement secondaire. La scolarisation des filles est de 88% des garçons en premier cycle du fondamental et de 71 % en second cycle du fondamental.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Chiffres UNICEF 2014 et 2015. La guerre du Nord a provoqué la fermeture de 2.000 écoles.

Après une très brève expérimentation initiale de partenariat avec des écoles publiques gratuites, la Fondation Leila Fodil a opté pour une coopération exclusive avec le secteur privé beaucoup plus performant en termes de résultats.

À la rentrée scolaire 2018-2019, 330 élèves répartis entre neuf écoles sont ainsi parrainés ou soutenus par la Fondation, le coût financier de la scolarité étant complété par une bourse de vie mensuelle.

La Fondation Leila Fodil a construit et accueille dans une école publique de la ville une section pour 24 jeunes aveugles.

### **L'enseignement secondaire :**

L'enseignement secondaire est dispensé par les lycées de la dixième à la douzième année, il est caractérisé par la présentation en fin de cursus du baccalauréat général. Il est suivi par 24 % des enfants.

L'enseignement en lycée étant gratuit, la Fondation Leila Fodil n'assume que des frais ponctuels de dossier pour le transfert au lycée.

### **L'enseignement technique :**

Il est délivré par des établissements d'Etat et des établissements privés. Il se conclut par un BT (Brevet de Technicien).

La Fondation Leila Fodil parraine chaque année des jeunes filles à l'école privée Vicenta Maria afin de devenir infirmières diplômées d'état, sages femmes, ou couturières. Et des jeunes garçons et filles en agropastorale et des métiers du bâtiment.

### **L'enseignement supérieur :**

Il s'agit d'une filière récente ouverte en 2009 à Ségou. L'Université de Ségou est constituée de trois facultés (agronomie et médecine animale, sciences sociales, génie et sciences) et d'un institut universitaire de formation professionnelle chargé des formations courtes. Elle accueille actuellement environ 2 800 étudiants soit 3 % des jeunes.

Pour la première fois en 2015, la Fondation Leila Fodil a permis à l'une de ses élèves (Aminata Maïga) d'intégrer la faculté après avoir été aidée pendant les douze ans de sa scolarisation.

Lors de la rentrée universitaire 2018, ce sont sept anciens de ses élèves qui ont été admis dans diverses filières.

Alain FAURY

## PROPOS SUR LES PARRAINAGES

Abdoulaye Keita son épouse Rokia et Daouda Tangara, l'équipe de nos fidèles permanents Ségoviens vont pendant cet été préparer la 24<sup>e</sup> rentrée scolaire des enfants et des jeunes aidés par la Fondation Leïla Fodil.

Ils seront environ 443, filles et garçons issus de familles parmi les plus pauvres des quartiers les plus défavorisés de Ségou.

### VOULEZ-VOUS AIDER LES ÉTUDES DE CERTAINS D'ENTRE EUX ?

Les frais scolaires qui devraient être supportés par les familles et que celles-ci ne peuvent pas payer, du fait de leur pauvreté, ne sont pas les mêmes à tous les moments des études.

**Pour certaines études et pendant certains temps d'entre elles,** la Fondation prend en charge les frais de scolarité et donne à la famille une bourse mensuelle de vie.

C'est le cas de l'école maternelle, Un véritable programme de maternelle intégrant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et les exercices d'orientation est tellement déterminant pour la bonne scolarisation ultérieure en primaire ! C'est pourquoi, depuis 2015, la Fondation a choisi de renforcer ses interventions en direction des plus petits.

Pour la scolarisation en primaire, (premier cycle de l'école fondamentale), les enfants vont dans 9 écoles privées où la qualité de l'enseignement est bonne, dispensée par des maîtres plus motivés et mieux payés, dans des classes mieux construites, moins surpeuplées et mieux pourvues en équipements scolaires de base.

À l'école des aveugles, il faut payer les transports et le repas de midi.

Les écoles professionnelles donnent accès à des métiers recherchés. Les études y sont payantes.

Infirmières, coupe et couture : à l'école Vicenta Maria, la Fondation suit les études de 13 futures techniciennes de santé (trois ans), 12 infirmières (trois ans) ou sages femmes (trois ans) et 12 couturières (trois ans).

Dans la filière apprentissage des métiers : formations de 9 à 12 mois, il y a 18 apprentis annuels : maçonnerie (une fille), carrelage,

plomberie, électricité, teinture. Tous les sortants sont assurés de trouver un emploi.

360 élèves pourraient être parrainés pendant toute la durée de leurs études. Seulement un quart d'entre eux le sont. 43 donateurs ont parrainé un enfant et 17, plusieurs enfants.

Vous pouvez parrainer un enfant pendant toutes ses études, ou bien pendant une partie de leur parcours.

## Un parrainage permet d'aider un enfant de plus

**Dans certaines périodes des études**, l'Etat prend en charge les élèves.

C'est le cas du second cycle des études fondamentales. Les enfants vont dans des écoles publiques dont ils peuvent suivre facilement les cours grâce à leurs acquis du premier cycle. L'aide de la Fondation est centrée sur les frais administratifs et les fournitures scolaires.

Au lycée, les étudiants sont entièrement pris en charge par l'Etat sous forme de bourse.

À l'Université, l'aide de la Fondation est limitée aux frais d'inscription et parfois aux frais de transport.

Martine Faury, qui s'occupe particulièrement des parrainages, vous tiendra au courant chaque année de l'évolution des études de votre filleul. N'attendez pas de lui de lettre, car l'écriture n'est pas le fort de ces enfants. Sachez seulement qu'il sait que vous l'aidez et qu'il pense à vous. Vous pouvez la contacter par l'intermédiaire du mail de la Fondation : [courrier@fondationleilafodil.org](mailto:courrier@fondationleilafodil.org)

En œuvrant à nos côtés, en soutenant nos actions, en parrainant nos élèves, vous ne faites pas seulement œuvre de charité mais également d'espérance en préservant pour chaque famille concernée dignité et confiance dans l'avenir de leurs enfants et de leur pays.

Soyez en chaleureusement remerciés.

Martine FAURY,

Responsable des parrainages

## Soutenez nos actions

### Au MALI et au VIÊT NAM

Par un don non affecté

#### Par le parrainage d'un enfant au MALI

Élève du primaire :	245 €	par an pendant 6 ans
Élève aveugle :	416 €	par an pendant 6 ans
Étudiant apprenti:	150 €	pendant 1 an
Élève infirmière :	448 €	par an pendant 3 ans
Élève couturière :	265 €	par an pendant 3 ans

#### Par une donation ou un legs

#### Par un don de votre entreprise

66% de la somme que vous donnerez est déductible de l'IRPP dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un don de 100 € vous coûtera seulement 34 €

75% de ce que vous donnerez est déductible du montant de l'IFI.

Un don de 1 000 € vous coûtera seulement 250 €.

Les donations et legs sont exempts de tous droits.

Prenez contact directement avec le Président de la Fondation et avec votre notaire.

Depuis le 1 janvier 2019, votre entreprise a droit, quel que soit son chiffre d'affaires à une déduction forfaitaire de 10 000 €, et au delà à une déduction de 60% dans la limite de 5 ‰ de son chiffre d'affaires HT.

Un reçu fiscal est envoyé pour chaque don.

Adressez vos dons par chèque à la Fondation Leïla Fodil  
325 route de Royan 16730 FLEAC 16000 ANGOULÊME  
Ou par virement au compte de la Fondation:

**IBAN FR76 3000 3000 9000 0372 6272 805 BIC SOGEFRPP**